



GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Huitième session

Tirana, Albanie, 25-28 octobre 2005

**EXAMEN DES ACTIVITÉS INTERSESSIONS ENTREPRISES
PAR LE COMITÉ**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document résume les activités du Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), pour la période intersessions 2004-2005. Il décrit brièvement le travail du CSC, de ses sous-comités et de ses groupes de travail, ainsi que les autres activités organisées sous l'égide de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée. Il peut être utile de rappeler que les activités du CSC ont suivi le programme de travail défini par la septième session du Comité, conformément au « Cadre de référence relatif au mandat du Comité scientifique consultatif pour les périodes intersessions 2003 et 2004 » adopté par la Commission à sa vingt-septième session (novembre 2002) et mis à jour à ses vingt-huitième (octobre 2003) et vingt-neuvième sessions (février 2005). À la dernière plénière, il a été également convenu que le programme de 2005 porterait essentiellement sur la

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

finalisation, la consolidation ou l'élargissement de la plupart des activités actuellement réalisées par chacun des organes subsidiaires du CSC¹.

2. Les activités intersessions mentionnées ci-après ne concernent qu'une partie d'autres activités importantes exécutées dans le cadre des projets régionaux de la FAO: CopeMed, AdriaMed, MedSudMed et MedFisis. L'examen des activités effectuées directement pour soutenir le CSC figure dans les rapports respectifs des organes subsidiaires du Comité. Des indications complémentaires sur les principales activités de ces projets régionaux sont contenues dans le document SAC8/2005/3. D'autres renseignements sur les activités intéressant le CSC, réalisées par d'autres projets nationaux ou régionaux, devraient être présentés au point 4 de l'ordre du jour de la présente session, lors de l'examen des rapports nationaux des membres du CSC.

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS DU CSC

Vue d'ensemble des résultats obtenus par le CSC

3. À sa vingt-neuvième session (février 2005), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée a examiné le rapport de la septième session du CSC et adopté le programme de travail du Comité pour 2005². Le CSC disposait de sept mois pour mettre en œuvre son programme. Exception faite de la première réunion du Groupe de travail permanent sur les méthodes d'évaluation des stocks (PWGSAM) qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) du 14 au 18 novembre 2005, toutes les réunions approuvées par la Commission ont eu lieu.

4. À sa vingt-neuvième session, la CGPM a officiellement institué la Réunion de coordination des sous-comités (RCSC), défini son mandat et adopté en conséquence les termes de la mission des Coordonnateurs des sous-comités³. Au cours de la période intersessions, une fois terminées les sessions des sous-comités (septembre 2005), la RCSC a organisé une réunion informelle durant laquelle il a été décidé de convoquer une réunion officielle le 24 octobre à Tirana (Albanie), avant que le CSC ne se réunisse. Les résultats de cette réunion seront communiqués oralement au Comité.

5. Au cours de la période intersessions, les coordonnateurs des sous-comités et les animateurs des groupes de travail ont collaboré étroitement avec le président du CSC et le Secrétariat, notamment pour établir les ordres du jour, tenir des réunions et assurer la liaison avec les divers experts participant aux réseaux des sous-comités. Dans l'ensemble, le nombre d'experts participant aux réunions n'a toutefois pas été aussi élevé qu'en 2004 et dans de nombreux cas, le nombre des membres de la CGPM représentés est resté très faible. Une fois de plus, le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS) et, dans une moindre mesure, le Sous-Comité des milieux et des écosystèmes marins (SCMEE) se sont inquiétés des conséquences éventuellement négatives d'une telle situation. La baisse de participation peut s'expliquer en partie par le fait que la première phase de CopeMed s'est officiellement terminée avec la treizième session de son Comité directeur en mai 2005 et que EastMed n'a pas encore été lancé. Une plus grande responsabilisation des points de référence nationaux du CSC, à l'appui notamment des efforts déployés par les coordonnateurs pour consolider la mise en réseau des institutions nationales et d'autres parties intéressées, contribuerait à assurer une participation plus régulière à l'avenir.

Atelier sur l'Approche écosystémique des pêches

¹ Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphes 89 et 93.

² Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphes 89-95.

³ Rapport de la vingt-neuvième session, Annexe E.

6. L'Atelier a été organisé par l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INSTM) à Salammbô (Tunisie), du 7 au 9 septembre, et s'est tenu sous l'égide du SCMEE. Le rapport de l'atelier peut être consulté sous la cote du document SAC8/2005/Dma.6.

7. Les principaux objectifs de l'atelier ont été de faire connaître à tous les participants les principes et les outils de base nécessaires à une approche écosystémique des pêches, d'examiner les activités de la CGPM dans ce domaine et de recenser les éléments utiles à l'établissement d'un plan de mise en œuvre, y compris les besoins en recherches scientifiques.

8. Les communications et les débats ont porté sur la répartition géographique, les échelles de temps et la classification des écosystèmes concernés, et se sont plus particulièrement intéressés aux thèmes suivants: habitats essentiels et sensibles; modélisation; indicateurs d'écosystème pour le suivi spatial et temporel de l'effort de pêche; sélectivité et équipements de pêche; captures accessoires d'espèces vulnérables et protégées.

9. L'importance de la participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre de l'Approche écosystémique des pêches a été soulignée.

10. La réunion a recommandé que:

- chaque sous-comité continue à travailler sur les indicateurs respectifs tout en réfléchissant sur les propriétés des écosystèmes qui doivent être reliées aux objectifs définis par les responsables, être robustes et comprises sans difficulté par les parties prenantes;
- la collaboration transversale entre sous-comités soit renforcée pour pouvoir fournir des conseils intégrés aux responsables, y compris en matière d'écosystèmes;
- le Sous-Comité des milieux et des écosystèmes marins (SCMEE) et le Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA) testent l'utilisation des indicateurs écologiques, notamment le %PPR-TLc et l'indicateur synthétique de tendance (MEDITS);
- le SCMEE consolide les informations et la classification des habitats des espèces de fond dans le bassin méditerranéen et améliore les connaissances et la caractérisation relatives aux habitats halieutiques essentiels;
- le SCSA encourage les évaluations qui intègrent des composantes sur les écosystèmes (par exemple, les rapports prédateurs-proies, les prises accessoires, l'incidence de l'environnement sur les stocks, la description de l'environnement biotique et abiotique dans lequel se déroule la pêche, etc.) et élabore un document de référence sur les conséquences environnementales des divers engins de pêche, tout en étudiant la possibilité d'appliquer des mesures d'atténuation, lorsque cela est nécessaire.

11. L'atelier a également relevé la nécessité:

- d'examiner les objectifs stratégiques globaux pour la région afin de veiller à ce qu'ils soient cohérents avec les principes de l'Approche écosystémique des pêches;
- d'organiser des réunions consultatives et de réaliser des études de cas en collaboration avec les parties prenantes à l'échelle sous-régionale avec le soutien des projets régionaux, dans le but, entre autre, de mettre en valeur et d'identifier les questions prioritaires qui peuvent être traitées à ce niveau.

Sous-comités

12. Comme il a été indiqué précédemment, les sessions respectives des quatre sous-comités se sont tenues fin septembre 2005. Étant donné que le nombre de questions transversales entre les sous-comités exigeait une interface plus large entre les activités respectives des organes subsidiaires du CSC, il a été décidé d'organiser des réunions conjointes d'information sur les résultats des groupes de travail et des ateliers transversaux, ce qui a favorisé les échanges

multidisciplinaires et l'harmonisation des points de vue. Lors de sa réunion informelle du 30 septembre, la Réunion des coordinateurs des sous-comités a pris note avec satisfaction de cette démarche.

13. L'Atelier du SCSA sur la normalisation des méthodes de sélectivité appliquées au chalutage a été organisé par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) à Sète (France), du 9 au 11 février 2005, avec le soutien de CopeMed et d'AdriaMed. L'atelier a passé en revue les connaissances existantes en matière de méthodologies et de protocoles d'expérimentation en vue d'identifier ce qui pourrait s'adapter le mieux à la spécificité de la pêche au chalut en Méditerranée. En s'appuyant sur des études de cas, il a également évalué les règles d'analyse statistique de la sélectivité afin de définir des actions prioritaires qui amélioreraient la normalisation des méthodes et la collecte des données. Le rapport de cet atelier peut être consulté sous la cote du document SAC8/2005/Dma.7.

14. La réunion du Groupe de travail intersectoriel du SCSA sur les unités opérationnelles et l'Atelier sur la mesure de l'effort de pêche ont été organisés l'un après l'autre à Tanger (Maroc) par l'Institut national de recherche halieutique (INRH), du 4 au 6 juillet 2005. La réunion a également examiné les progrès réalisés avec l'appui des projets régionaux pour élargir et harmoniser les enquêtes sur les captures et sur l'évaluation de l'effort de pêche (CAS) afin de fournir les données requises au Programme pour les unités opérationnelles. Le rapport de cette réunion peut être consulté sous la cote du document SAC8/2005/Dma.8.

15. Les rapports des ateliers intersectoriels et des groupes de travail *ad hoc* ont été examinés durant les réunions des sous-comités. Les principaux résultats des Ateliers sur l'Approche écosystémique des pêches et sur la sélectivité des engins de pêche ont été évalués conjointement par le SCSA, le SCSA et le SCME. Les conclusions du Groupe de travail intersectoriel sur les unités opérationnelles ont été consolidées conjointement par le SCSA, le SCSA et le SCESS. Certains des résultats du Groupe de travail du SCSA sur les cadres statistiques et les bases de données (y compris la liste blanche IUU) ont été obtenus avec l'aide du SCSA et du SCESS. Les principales conclusions de ces deux activités intersectorielles figurent dans le rapport du/des sous-comité(s) concerné(s) et sont récapitulées dans le document SAC8/2005/4, sous l'entête correspondant au sous-comité « Principal » respectif.

16. Les conclusions et les recommandations de la session des quatre sous-comités seront présentées par le coordonnateur respectif au point de l'ordre du jour correspondant et sur la base du document SAC8/2005/4. Les rapports des sous-comités, qui contiennent les principaux résultats des groupes de travail ou ateliers, peuvent être consultés sous la cote SAC8/2005/Dma. 1, 2, 3 et 4. Les résultats des sous-comités ne seront donc pas examinés dans le présent document.

17. En référence au paragraphe 64 du rapport de la vingt-neuvième session de la CGPM qui a mis l'accent sur le fait qu'un grand nombre de stocks, notamment les stocks partagés, et de sous-zones géographiques de la CGPM devrait être couvert par les sous-comités, il faut noter que le SCSA a évalué 22 stocks, dont un stock partagé, recouvrant quatre sous-zones géographiques et incluant cinq espèces démersales et deux espèces pélagiques, contre, en 2004, 14 évaluations sur sept espèces démersales dans six sous-zones et huit évaluations sur deux espèces pélagiques dans six sous-zones, dont deux stocks partagés.

18. En ce qui concerne le Groupe de travail permanent sur les méthodes d'évaluation des stocks dont il est fait mention au paragraphe 3 ci-dessus, le SCSA a formulé un projet de mandat qui est joint à l'annexe 3 du présent document, pour examen par le CSC.

Groupes de travail conjoints CGPM/CICTA

19. Aucune réunion du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée n'a été prévue en 2005. Il est toutefois important de rappeler que la septième

session du Comité scientifique consultatif (CSC) a demandé conseil à la Commission pour mettre à jour le statut, y compris le mandat, de ce groupe de travail conjoint. À sa vingt-neuvième session, la Commission a reconnu la nécessité de doter cet organe subsidiaire d'une capacité multidisciplinaire. Elle s'est également déclarée favorable à la consolidation du mandat du Groupe de travail conjoint et disposée à adopter officiellement la révision du mandat proposée (jointe à l'Annexe 4 pour être facilement consultée), après approbation éventuelle de la CICTA à sa dix-neuvième réunion ordinaire (Séville, Espagne, novembre 2005).

20. Le Groupe de travail conjoint CGPM (CSC/CAQ)/CICTA sur l'élevage durable du thon a tenu sa troisième et dernière réunion à Rome (Italie) du 16 au 28 mars 2005 et a élaboré, comme demandé, des directives techniques relatives à la durabilité de cette activité. En s'appuyant sur les données et les renseignements fournis par les experts, les recommandations ont été regroupées en quatre rubriques principales: i) Pêches de capture; ii) Transport et transfert; iii) Élevage, y compris homologation, questions socioéconomiques, questions environnementales, données et recherche, et protection des animaux; iv) Captures et commercialisation des produits halieutiques; v) Récapitulatif des questions statistiques. Les recommandations sont contenues dans le document SAC8/2005/Inf.5⁴. En gardant à l'esprit que la vingt-neuvième session a adopté la Recommandation GFCM/2005/3(C) qui a approuvé la Recommandation [04-06] de la CICTA ayant trait à l'élevage du thon rouge⁵, le CSC pourrait souhaiter émettre des conseils sur les mesures utiles au suivi de cette question.

Questions en cours

21. À sa vingt-neuvième session, la CGPM a de nouveau souligné la nécessité de rechercher des mesures techniques pour l'aménagement de la pêche à l'espadon et recommandé que les membres privilégient, en priorité, la collecte de toutes les données disponibles sur la pêche et la biologie de cette espèce⁶. En référence au paragraphe 19 ci-dessus et en gardant à l'esprit le fait que la Recommandation GFCM/2005/3(A) a approuvé la Recommandation [03-04] de la CICTA relative à l'espadon en Méditerranée⁷, le CSC pourrait envisager la prise de mesures spécifiques visant à réduire la mortalité des espadons juvéniles. Le Comité pourrait également suggérer les actions de suivi requises pour tenir compte de l'évaluation du Groupe de travail conjoint de 2004 sur le germon⁸ juvénile et les thonidés mineurs.

22. En référence à la Recommandation GFCM/2005/1 intéressant l'aménagement de certaines pêcheries exploitant les espèces démersales et de profondeur, il faut noter que le SCMEE a fait le point sur les recherches relatives aux pêches en eaux profondes en Méditerranée, y compris les recherches sur l'utilisation de différents engins de pêche dans divers endroits.

23. En référence à la Recommandation GFCM/2005/2 relative au registre des navires de pêche de plus de 15 mètres de long autorisés à opérer dans la zone⁹ de la CGPM, on remarquera que les mesures de suivi du SCSA et du Secrétariat prises dans le cadre du projet MedFisis figurent respectivement dans les documents SAC8/2005/Dma.2 et SAC8/2005/3.

24. L'ordre du jour de chaque sous-comité prévoit cette année la nomination de coordonnateurs respectifs pour la période 2006-2008. Le SCSA et le SCSA sont convenus de prolonger la durée du mandat du coordonnateur en place. Le SCESS et le SCMEE n'ont pas été en mesure de trouver un bénévole pour assumer cette responsabilité. Le CSC pourra juger bon de donner un avis à ce sujet.

⁴ Également dans le rapport de la troisième réunion du groupe de travail conjoint CGPM/CICTA, Annexe 1 (document SAC8/2005/Dma.5)

⁵ Rapport de la vingt-neuvième session, Annexe G

⁶ Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphe 90.

⁷ Rapport de de la vingt-neuvième session, Annexe G

⁸ Voir le rapport de la septième session du CSC, paragraphes 52 et 53.

⁹ Rapport de la vingt-neuvième session, Annexe G.

III. MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

25. Le Comité est invité à examiner et à commenter les activités intersessions de ses organes subsidiaires, notamment en ce qui concerne leurs modes de fonctionnement en vue d'accroître la coordination des activités et la formulation d'avis scientifiques et techniques intégrés.

26. Le Comité est également invité à formuler des recommandations sur les questions en cours indiquées ci-dessus et sur les suggestions exprimées par le CMSC et par l'Atelier sur l'Approche écosystémique à la pêche.

ANNEXE 1 Réunions des organes subsidiaires du CSC

	Titre	Date (2005)	Lieu	Coordonnateur/ Animateur	Experts¹⁰/ Participation du pays
Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)	Session annuelle, comprenant le Groupe de travail sur les espèces démersales et le Groupe de travail sur les petits pélagiques	26-30 septembre	Rome (Italie)	C.Karlou-Riga	39 / 8
	Atelier sur la sélectivité des engins de pêche	9-11 février	Sète (France)	J. Sachi	27 / 9
	Groupe de travail permanent sur les méthodes d'évaluation des stocks	14-18 novembre	Istanbul (Turquie)		N/D
Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)	Session annuelle	27-30 septembre	Rome (Italie)	M. Camilleri	19 / 6
	Groupe de travail intersectoriel sur les cadres statistiques et les bases de données	26 septembre		M. Camilleri	13 / 6
	Groupe de travail intersectoriel sur les unités opérationnelles et Atelier sur la mesure de l'effort de pêche	4-6 juillet	Tanger (Maroc)	M. Camilleri	19 / 6
Sous-Comité des sciences économiques et sociales (CESS)	Session annuelle	27-30 septembre	Rome (Italie)	M. I. Malouli	6 / 4
Sous-Comité des milieux et des écosystèmes marins (SCMEE)	Session annuelle	27-30 septembre	Rome (Italie)	A. Garcia	11 / 7

¹⁰ À l'exclusion du personnel du secrétariat du CGPM et des projets régionaux de la FAO.

Réunions du Comité scientifique consultatif

Titre	Date	Lieu	Coordonnateur/ Animateur
Huitième session	25-28 octobre	Tirana (Albanie)	C. Piccinetti
Troisième réunion du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur l'élevage durable du thon	16-18 mars	Rome (Italie)	V.Restrepo/A. Lovatelli
Atelier intersectoriel SCMEE/SCSA/CESS sur l'Approche écosystémique de la pêche	7-9 septembre	Salammbô (Tunisie)	G.Le Corre/G.Bianchi et T.Bahri
Groupe de coordination des quatre sous-comités (CMSC)	24 octobre	Tirana (Albanie)	C. Piccinetti

ANNEXE 2

Mandat de la Réunion de coordination des Sous-Comités (CMSC) et mandat des Coordonnateurs des Sous-Comités

1. Composition et mode de fonctionnement du CMSC

La Réunion de coordination des Sous-Comités est composée du président et des deux vice-présidents du Comité scientifique consultatif (CSC), du Secrétaire exécutif et du Secrétaire exécutif adjoint de la CGPM, des coordonnateurs des Sous-Comités (SCES, SCSES, SCSI, SCMEM) et des coordonnateurs des Groupes de travail interdisciplinaires¹¹.

En plus de l'assistance du Secrétariat de la CGPM, le CMSC bénéficiera dans son travail du soutien de fonctionnaires techniquement concernés de la FAO, y compris les coordonnateurs/directeurs des projets régionaux. Conformément à l'Article X 6) du Règlement intérieur, le fonctionnement de la Réunion de coordination des Sous-Comités est régi, *mutatis mutandis*, par le Règlement intérieur de la Commission.

2. Mandat du CMSC

- Proposer et/ou mettre à jour les éléments du Cadre de référence des travaux du CSC pour la période intersessions et planifier la répartition des activités entre les Sous-Comités.
- Promouvoir l'organisation et la participation aux groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux dépendant directement du CSC.
- Examiner les rapports des groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux et des Sous-Comités et préparer les propositions de programme de travail intégré du CSC.
- Mettre en forme les projets de recommandations émanant des organes subsidiaires et préparer, selon les besoins, la formulation d'avis pluridisciplinaires pour la gestion des pêches en vue de leur examen par le CSC.
- Assurer la fonction de comité de rédaction pour le choix des documents scientifiques et techniques susceptibles d'être publiés dans la série *Études et Revues de la CGPM*.
- Assurer toute autre tâche explicitement confiée par la Commission ou le Comité Scientifique Consultatif, ou approuvée par consensus par les membres du CMSC.

3. Mandat des coordonnateurs des Sous-Comités

- Tenir à jour la liste, y compris les coordonnées, des points de liaison nationaux et des experts participant aux réseaux liés au Sous-Comité et assurer la distribution de l'information afférente.

¹¹ On entend par groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux les groupes de travail qui rendent directement compte de leurs travaux au CSC, comme c'est le cas du Comité conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques.

- Promouvoir la participation et les contributions scientifiques et techniques des experts aux activités du Sous-Comité.
- Organiser les activités du Sous-Comité de façon à répondre aux questions posées par la CGPM et/ou le CSC, en liaison avec le CMSC.
- Coordonner les activités intersessions, notamment l'organisation des réunions du Sous-Comité et le cas échéant, en collaboration avec le facilitateur, celles des groupes de travail, y compris la rédaction de l'ordre du jour provisoire annoté et/ou mandat.
- Superviser la rédaction des rapports des réunions, y compris le format des annexes/documents de référence joints.
- Maintenir des liaisons avec les organes scientifiques et techniques d'autres organisations internationales ou régionales traitant de sujets d'intérêt commun.
- Représenter le Sous-Comité aux réunions du CMSC, en particulier pour la préparation des travaux et l'élaboration d'avis pour le CSC.

ANNEXE 3

Mandat du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks

La mission de ce Groupe de travail permanent est de préciser le point du mandat du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA): « Examen et analyse des méthodes d'évaluation et proposition des plus appropriées ». En conséquence, le Groupe propose les termes suivants:

- utilisation de diverses méthodes (de modèles dynamiques de biomasse, par exemple) afin de fournir des évaluations fondées sur les données des enquêtes de chalutage effectuées en Méditerranée;
- comparaison de l'analyse des populations virtuelles (APV), des relevés de sondages acoustiques et des DEPM pour les petits pélagiques et analyse de leur fiabilité et de leur pertinence pour évaluer ces ressources;
- évaluation de la fiabilité et étude des possibilités d'application de modèles écologiques et bioéconomiques, notamment ceux déjà appliqués à la pêche en Méditerranée;
- étude de la possibilité de définir des paramètres d'évaluation des stocks pour les principales espèces dans une même zone.

ANNEXE 4

Révision du mandat du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée

1. Mandat

Le Groupe de travail *ad hoc* conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée a été créé en 1993. Son mandat doit être mis à jour et modifié afin de refléter les divers aspects thématiques touchant à l'aménagement de la pêche au thon et des espèces apparentées en Méditerranée, dans la mer Noire et les eaux de communication, et de s'assurer tout particulièrement que des informations biologiques, sociales et économiques et des avis indépendants en la matière soient fournis, en fonction du domaine de chaque Commission, par l'intermédiaire du Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et du Comité directeur sur la recherche et les statistiques (SCRS) de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Il est recommandé de transformer le Groupe de travail *ad hoc* mixte en un Groupe de travail conjoint permanent CGPM/CICTA sur les grands pélagiques en Méditerranée avec le large mandat décrit ci-après.

Le mandat du Groupe de travail permanent couvrira toutes les questions techniques et scientifiques liées à la recherche et à l'aménagement de la pêche des grands pélagiques en Méditerranée et pourra obtenir, en fonction des besoins, les travaux d'autres organes subsidiaires compétents du CGPM/CSC et du CICTA/SCRS. Le groupe sera notamment chargé des fonctions suivantes:

- évaluation et analyse des données et des renseignements fournis par les membres et par les organisations de pêche, les programmes et les projets appropriés sur les prises et l'effort de pêche ainsi que des paramètres biologiques, socioéconomique et environnementaux connexes utiles à la conservation et à la gestion des grands pélagiques, y compris les évaluations de stocks, les tendances des écosystèmes, les conditions environnementales et la performance socioéconomique de la pêche concernée;
- collecte et analyse des statistiques sur les flottilles au format et conformément aux critères approuvés relatifs aux registres des navires de pêche des principaux organes;
- analyse des résultats des travaux intersessions et formulation de conseils et d'options préliminaires sur la conservation des grands pélagiques et l'aménagement de leur pêche en Méditerranée, pour examen et évaluation du CSC et du SCRS;
- identification de programmes de recherche coopératifs et suivi de leur mise en œuvre;
- réalisation d'autres activités en fonction de la demande du CGPM ou de la CICTA.

2. Modes de fonctionnement

Le Groupe de travail permanent s'acquittera de ses fonctions conformément aux dispositions applicables du Règlement intérieur respectif du CGPM et de la CICTA. En particulier:

- il sera convoqué de manière ponctuelle, conjointement par le Secrétariat de chaque organe principal (un responsable sera nommé par le secrétariat du CGPM et un autre par le

Secrétariat de la CICTA) à la demande de l'une des Commissions et avec l'assentiment des autres organismes de tutelle;

- il élira son président parmi les participants à chaque réunion;
- il définira les grandes lignes de la prochaine réunion prévue qui seront soumises à l'examen et à l'approbation éventuelle du CSC et/ou du SCRS. Après approbation, les deux responsables détailleront les points de la réunion et élaboreront un ordre du jour provisoire en conséquence, conformément aux mécanismes du CGPM et de la CICTA pour les consultations internes.

Les deux Secrétariats seront chargés de tenir leurs membres respectifs informés des réunions. Les rapports du Groupe de travail permanent seront publiés indépendamment par les deux Commissions.

Les membres sont tenus de fournir des renseignements sur les prises et l'effort de pêche, sur les unités opérationnelles et sur d'autres données et informations utiles qui entrent dans le cadre du mandat du Groupe de travail permanent de manière à lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Tous les avis, projets d'avis ou de résolution émis par le Groupe de travail permanent seront soumis à l'approbation officielle de la Commission souhaitant mettre en application les mesures concernées.

Les coûts engagés au titre des activités de ce Groupe au-delà du budget ordinaire de l'une ou de l'autre des Commissions seront soumis à l'approbation de chaque Commission.